



# LA LETTRE

L'UNSA Défense, votre voix, notre force !

UNSA Défense  
78 et 80 rue Vaneau  
75007 PARIS  
01 42 22 37 02



Numéro 72  
Avril 2026

federation@unsa-defense.org

portail-unsa.intradef.gouv.fr

www.unsa-defense.org

@UnsaDefense

UNSADefense

Unsa defense diffusion

# EDITO

CHERES ADHERENTES, CHERS ADHERENTS, CHER-ES COLLEGUES

## Cadastropoly...

Qui n'a pas tenté de ruiner son adversaire à ce célèbre jeu de société, le MONOPOLY ? Mais si, ce jeu, source de disputes inoubliables, dont le perdant est celui qui n'a plus un rond et où, à la fin, vous pouvez perdre jusqu'à vos plus proches amis, vous brouiller avec votre famille pour quatre générations. Peut-être même avez-vous été jusqu'à perdre l'héritage qui vous était promis lorsque vous avez exigé du perdant qu'il paie avec de vrais billets ou hypothèque sa maison pour rester dans la partie... Après tout, s'il n'est pas capable de tenir ses comptes correctement, vous pouvez même envisager les intérêts. Je sais c'est immoral, mais ce n'est pas vous qui avez insisté pour commencer la partie. Bien sûr, vous avez regretté et vous êtes dit que, ce jour-là, vous auriez mieux fait d'aller faire un tour de vélo ou une partie de padel.

### Version « puissants de ce monde »... Cadastropoly.

**A toi Donald...** « Double six. Groënland. J'achète. Comment ça, c'est déjà chez quelqu'un ? Fake news !!! Je prends quand même et dorénavant, ce sera chez moi ». « J'ai fait un double, je rejoue ». Caisse de communauté : « Pour votre projet de conseil de la paix, chaque joueur vous donne 1 milliard. »

**Vladimir à toi.** « 4 et 3...7. Rue de la Paix, ça vaut pas un kopek. Rue du Donbass, ça n'existe pas ? ».

**Emmanuel à toi.** « 5 et 5... 10 ». Autant que mes premiers ministres. Avenue des Champs Elysée. J'achète et je construis 284 Airbnb. Comment ça, ça n'existe pas dans les règles du jeu ? Pour libérer l'économie, c'est bien plus rentable que les hôtels ». « J'ai fait un double je rejoue. Carte chance : vous avez gagné le prix des mots croisés, recevez 10 000€ ».

**Volodymyr à toi.** « Je n'ai qu'un seul dé moi, c'est normal ça ? Bon, ben 3 alors. Carte chance : Erreur de la Banque Centrale Européenne en votre faveur, recevez 90 milliards et 5 Rafale ».

**Benjamin, c'est ton tour.** « 4 et 2... 6. Allez en prison, rendez-vous directement à la prison, ne passez pas par la case départ, ne touchez pas 20 000€ ».

**Kim, à toi de jouer.** « 1 et 0... 1. Tiens ça existe un dé avec zéro dans ce jeu de « Monopolice » ? Avancer jusqu'à la gare la plus proche, ne passez pas par la case départ et rentrez chez vous ».

**Donald encore à toi.** « 6 et 5... 11. J'adore ce jeu de Trumpoly. Rue du Vénézuéla. Tiens, c'est où ça ? Alors j'expulse le propriétaire, je construis un golf, j'installe ma résidence secondaire. Comment ça les Nations Unies ne sont pas d'accord ? Bah, OTAN en emporte le vent ».

**Au départ, ce n'est qu'un jeu. La preuve... les parkings sont gratuits et même les plus fortunés peuvent aller en prison. Cadastropoly... ou « Regardez tout ce qu'ils ont abîmé et qu'ils nous laissent réparer ».**

Laurent TINTIGNAC - Secrétaire général de l'UNSA-Défense



# Perspectives Fonction Publique

Un horizon qui change la donne

Cette année 2026 consacrera le 80<sup>ème</sup> anniversaire de la loi du 19 octobre 1946 instaurant le premier statut général des fonctionnaires. La Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique (DGAFP) lance un exercice prospectif inédit de réflexion sur l'avenir de la Fonction Publique à horizon 2035 et 2050.

Après 80 années d'existence, l'UNSA estime que le statut général des fonctionnaires n'est pas l'OVNI daté que tous les pourfendeurs aimeraient à faire croire, mais le socle identitaire de la nation, assurant équité, égalité d'accès et de droits, résilience et impartialité de fonctionnement. Bien sûr, la société évolue et les agents publics avec. Si l'objet de cette étude prospective est d'établir un constat lucide et documenté sur la fonction publique d'aujourd'hui, préparer la fonction publique de demain en anticipant les grandes évolutions à venir et garantir sa résilience, alors l'UNSA, forte de ses valeurs et de son engagement pour tous les agents publics, répondra présente pour éclairer le débat public

À horizon 2050, un agent public sur quatre aura plus de 60 ans, cette part significative soulève des enjeux importants en matière de renouvellement des générations, de transmission des compétences, de gestion des carrières et d'organisation du travail.

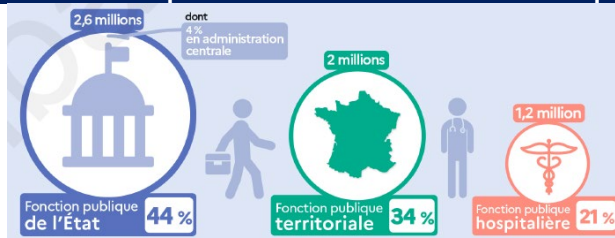
Un élément nouveau issu de la loi dite de « Transformation de la Fonction Publique » du 6 août 2019 est venu modifier la vision d'une fonction publique de statut. En effet, le recours à l'emploi contractuel n'est plus l'exception pour les postes ne trouvant pas « preneurs » dans l'emploi titulaire, mais un mode de recrutement ouvert pour les 3 versants de la Fonction Publique, Etat, Territoriale et Hospitalière. Ainsi, le recours aux agents contractuels s'est progressivement développé au sein de la fonction publique afin de répondre à des besoins nouveaux, de flexibilité et d'adaptation des organisations. Le nombre de contractuels est en progression constante dans les trois versants et compte en 2026 pour 25% des agents publics.

Cette étude prospective de la DGAFP établit qu'en 2050, si l'on suit la tendance actuelle, un agent public sur deux pourrait être sous contrat.

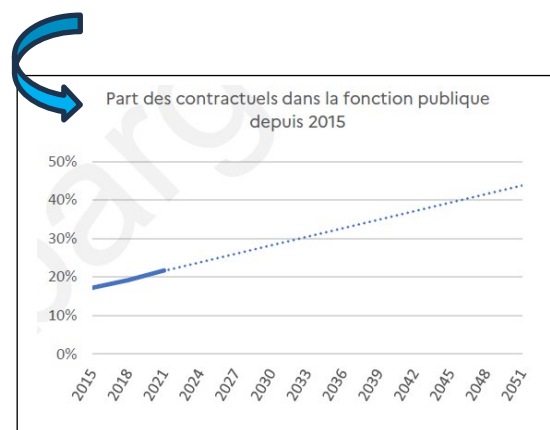
Pour l'UNSA, les agents contractuels sont des agents publics comme les autres, cela ne fait pas débat. Nous sommes l'organisation syndicale de tous les agents. Mais force est de constater que la gestion de ces agents sur contrat par la puissance publique, par les employeurs publics, est erratique. De la gestion des recrutements aux rémunérations individualisées illisibles, des parcours de carrière inexistantes ou liés au « fait du Prince », des revalorisations tantôt calquées sur le point d'indice tantôt non, des indemnités créant souvent des ambiguïtés voire des incompréhensions totales, des éléments variables et des référentiels de rémunérations perfectibles quand ils sont versés ou n'affichent pas le retard qu'aucun responsable n'accepterait, ceci dans des proportions dix fois plus fréquentes que leurs homologues titulaires. Tout cela crée de fait une méfiance naturelle vis-à-vis de l'institution publique et c'est bien naturel. Pour l'UNSA, les contractuels ne doivent pas être un statut « IKEA », à monter soi-même !!!

Aux premières questions de cette étude prospective : « Faudra-t-il encore des fonctionnaires sous statut pour assurer les missions de service public ? Le statut reste-t-il une condition de la résilience de la fonction publique ? », l'UNSA répond OUI. A ce titre, un vaste plan de titularisation est indispensable, à la fois pour les agents, mais aussi pour les services en charge de leur gestion.

## Comment sont répartis les effectifs de la Fonction Publique ?



## Les contractuels de la Fonction Publique en 2025



Suivez-nous sur :

EF Tube [UNSA Défense - DefTube](#)

YouTube [https://www.youtube.com/results?search\\_query=unsa+defense](https://www.youtube.com/results?search_query=unsa+defense)



# Congé pathologique

Du nouveau dans la Fonction Publique



Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2026, les femmes enceintes travaillant dans la Fonction Publique peuvent bénéficier d'une semaine complémentaire de congé pathologique. En cas de difficultés liées à la grossesse, les femmes enceintes qui travaillent dans la fonction publique pourront bénéficier d'un congé rallongé pour couches pathologiques. Ce congé est un congé supplémentaire au congé de maternité susceptible d'être accordé en cas de risques ou de complications liés à la grossesse ou à l'accouchement. Il consiste :

- En une période pouvant être accordée avant le congé de maternité à tout moment de la grossesse ;
- Et/ou en une période pouvant être accordée après le congé de maternité.

La durée maximale du congé pathologique prénatal est portée à 21 jours calendaires contre 14 auparavant ; Il est fractionnable et mobilisable de la date de la déclaration de grossesse à la date de début du congé de maternité légal. À l'instar du congé maternité, il bénéficie du maintien intégral de la rémunération.

À noter : La durée du congé pathologique postnatal reste inchangée et fixée à 4 semaines (28 jours calendaires).

## ICT - TCT

Leviers 1-2-3 : quelques rappels

Voilà déjà plus de 2 ans que le décret n° 2023-1301 du 27 décembre 2023 relatif à certains agents contractuels du ministère de la défense en fonction à la Direction Générale de l'Armement et au Service Industriel de l'Aéronautique est mis en place. Cette nouvelle gestion interroge encore de nombreux agents. L'UNSA vous invite à ce rappel du principe de chaque levier :

### Levier 1 « Parcours professionnel ».

L'agent qui change de poste dans le cadre d'un parcours professionnel se voit valoriser sous forme d'une augmentation salariale effective à la prise du nouveau poste. Ce levier paraît simple à 1<sup>ère</sup> vue, mais attention, il n'est pas forcément automatique. Chaque demande de mutation est étudiée par l'employeur en commission afin de vérifier qu'elle rentre bien dans le cadre d'un parcours professionnel. **Si tel est le cas, le levier 1 sera effectif à la prise du nouveau poste et son montant dépend de votre poste actuel et de celui que vous allez occuper. Le tableau ci-contre synthétise chaque montant de levier 1 possible.**

Mobilité ascendante	Montant mensuel en € brut	Mobilité horizontale	Montant mensuel en € brut	Mobilité descendante	Montant mensuel en € brut
↗ D7	75	C6 → C6	50	↘ C6	50
↗ D8	100	D7 → D7	75	↘ D7	
↗ E9	100	D8 → D8	75	↘ D8	
↗ E10	150	E9 → E9	100	↘ E9	100
↗ F11	150	E10 → E10	100		
↗ F12	200	F11 → F11	100	↘ F11	
↗ G13	200	F12 → F12	100	↘ F12	100
↗ G14	250	G13 → G13	150	↘ G13	
↗ H15	250	G14 → G14	150	↘ G14	
↗ H16	300	H15 → H15	200	↘ H15	100
↗ I17	350	H16 → H16	200	↘ H16	
↗ I18	Sur mesure	I17 → I17	200	↘ I17	
		I18 → I18	Sur mesure		

### Levier 2 « Fidélisation des compétences et savoir-faire ».

Ce levier valorise 3 critères différents : la montée en compétences / l'expertise / la transmission du savoir. Cela semble cohérent... sur le papier... dans les faits, les justifications de ces 3 critères restent floues et l'UNSA n'a de cesse de rappeler que les choix des montants de ce levier 2 doivent être objectivés. Les montants de ce levier sont établis dans une fourchette de 50€ à 200€ pour les ICT, et de 25€ à 100€ pour les TCT. **Le montant moyen attribué en 2025 a été de 88€ pour les ICT et 42€ mensuels pour les TCT.**

### Levier 3 « Engagement et performance ».

Ce levier est censé valoriser l'atteinte des objectifs de l'agent et n'a, de fait, pu être mis en place qu'à partir de 2025 afin de permettre à chaque supérieur hiérarchique de fixer des objectifs à ses agents ICT-TCT. Au bilan, les montants du levier 3 restent indigents, y compris pour des agents qui cochent par ailleurs toutes les croix dans leurs objectifs. L'UNSA dénonce une enveloppe budgétaire trop faible pour engager une réelle campagne de levier 3, en privant chaque supérieur hiérarchique des moyens de valoriser ses ICT-TCT méritants. **Le montant moyen annuel en 2025 du levier 3 s'élevait à 414€ pour les ICT et à 125€ pour les TCT, traduit en part variable (prime) pour les ICT et en revalorisation salariale pour les TCT.**

En plus de ces 3 leviers, il convient d'ajouter l'équivalent de la prime d'ancienneté qui vient valoriser la rémunération des TCT, prime qui depuis 2025 est attribuée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année indépendamment de la date anniversaire de recrutement (21,66€ mensuels en 2026). Par ailleurs, il existe une campagne de revalorisations exceptionnelles dont le montant peut atteindre 200€ et dont le choix des bénéficiaires est à la main de l'employeur, avec une priorité pour les métiers en tension et les agents en situation de décrochage salarial.

ICT / TCT

# Votre actu du mois

## Formation à l'AIA de Clermont-Ferrand

### Formation à l'exercice du droit syndical au ministère des Armées.

Une séance de formation à l'équipe UNSA de l'AIA Clermont, animée par Francis DUBOIS, le secrétaire général adjoint de la fédération, a permis aux nouveaux délégués d'appréhender cette instruction n°310815 du 13 octobre 2023 et disposer des clés utiles et réglementaires pour sa mise en œuvre. **L'UNSA est fière de former ses délégués sur nombre de sujets, permettant à chacune et chacun de vos délégués locaux de vous représenter du mieux possible.**

Merci à tous de votre attention et merci à Francis pour sa disponibilité et sa pédagogie.



### Formation communication

Les 24 et 25 février, se sont tenues deux journées de formation dédiée à la communication. « **Entrer en relation à travers sa communication écrite et orale** » et structurer un message clair et cohérent afin de donner l'information la plus fiable possible et permettre aux agents de faire eux-mêmes leur propre analyse, « à l'UNSA pas d'information prémâchée ». **L'UNSA remercie Laëtitia, Lydia et Sylvie, nos trois formatrices de l'UNSA FORMATION** pour leur culture et ces échanges intenses et animés. Rendez-vous pour le module n°2.



UNSA Formation

 UNSA  
Formation  
par le CEFU

## L'UNSA rencontre le conseiller social de la ministre des Armées

**Vos secrétaires généraux de la fédération, Laurent Tintignac et Francis Dubois, ont été reçus par Frédéric FERÉY, le nouveau conseiller social de Catherine VAUTRIN, la ministre des Armées.**

Par-delà cette prise de contact, l'UNSA a souhaité aborder les principaux sujets de notre actualité et quelques dossiers RH.

► **Le contexte géopolitique qui rebat les cartes d'une conflictualité mondiale dont la loi du plus fort est désormais la doctrine.** Dans ce contexte, les armées françaises restent toujours dans l'hypothèse du « prête à » et pour cela le soutien de la communauté des 68000 personnels civils, plus que jamais, reste majeur. Ce sujet de communauté de Défense, s'il ne fait pas débat au sein des fédérations syndicales du MinArm, devrait parfois être appréhendé par certaines autorités militaires avec davantage de considération et de reconnaissance des compétences.

► **La situation des mesures catégorielles 2026 qui traduiront une « année blanche » et dont les premières victimes seront les agents de catégorie C,** dont, faut-il le rappeler, les grilles indiciaires sont aujourd'hui en dessous du SMIC. L'Etat employeur n'est pas un modèle du genre.

► **L'hétérogénéité des recrutements contractuels, pour ne pas dire la pagaille, est aussi pour l'UNSA une source d'attention, d'alerte et de vigilance.** Le ressenti de nombreux agents sous contrat est aussi le fait d'une gestion erratique, que connaissent aussi les agents titulaires bien sûr, mais dans des proportions sans aucune comparaison. Les contrats, les rémunérations, les éléments variables, les référentiels selon les métiers, les textes réglementaires... autant de sujets laissant aux agents le ressenti de contrats en « kit » à monter soi-même.

► **La cartographie future des Comités Sociaux, telle qu'elle serait définie après l'épisode électoral de décembre 2026.** Pour l'UNSA, l'action sociale vascularise le dialogue social à la maille la plus fine : celle du quotidien des agents et de l'engagement de centaines de représentants pour faire vivre l'action sociale ministérielle. Attention à ne pas abîmer cet outil au seul prétexte d'une simplification géographique.

► **Le démantèlement de la Direction des Territoires, de l'Immobilier et de l'Environnement (DTIE) et son intégration au SID. Le projet IMOTHEP manque cruellement d'informations aux agents si ce n'est la date de bascule du 1er janvier 2027.** Rien ne filtre de cette future organisation et il est légitime que les agents s'inquiètent en matière de transformation, de localisation, de doublons dans les domaines de soutien commun ou administratifs.

► **La réforme du corps des Attachés d'Administration envisagée par le Conseil Supérieur de la Fonction Publique prévoit :**

- principalat passage du taux de promotion de 7% à 12% en 2028,
- hors classe, abandon du contingentement et passage à un taux de promotion à 8% en 2027, puis 10% en 2028.

L'UNSA n'entend pas que le corps des ICD reste oublié de cette amélioration et l'UNSA rencontrera à ce titre et dans quelques jours les services de la DRHMD pour faire ses propositions.



L'UNSA  
l'action utile !